



Définition Convention collective de l'Animation :

Groupe F – Coefficient 375

Critères de classification :

Le salarié peut être responsable de manière permanente d'une équipe. Il définit le programme de travail de l'équipe ou du service et conduit son exécution.

Il peut avoir la responsabilité de l'exécution d'un budget de service ou d'équipement. Il peut bénéficier d'une délégation de responsabilité dans la procédure de recrutement. Il peut porter tout ou partie du projet à l'extérieur dans le cadre de ses missions.

Son autonomie repose sur une délégation hiérarchique, budgétaire et de représentation sous un contrôle régulier du directeur ou d'un responsable hiérarchique.

Le salarié remplissant les critères de classification du groupe E et exerçant ses fonctions dans les conditions suivantes appartient au groupe F (deux conditions minimum) :

- dispose d'une large autonomie avec un contrôle a posteriori sur les objectifs assignés ;
- participe à l'élaboration du budget global de l'équipement ou du service ;
- dispose d'un mandat écrit pour représenter l'association à l'extérieur avec capacité d'engagement limitée.

• **MISSION Association Rencontre et Culture :**

Dans le respect du projet de l'Association Rencontre et Culture, en lien avec les autres secteurs, sous l'autorité hiérarchique de la Direction, il est force de proposition auprès des administrateurs et de l'équipe professionnelle. Il est membre du groupe de pilotage, instance collégiale de gestion et d'animation des équipements Maison de quartier et Maison verte.

- Il élabore avec l'équipe d'animation et propose un projet pédagogique (projet de secteur), il le décline en plan d'action et projets d'animation, en lien avec les différents publics ou partenaires.
- Il soutient, coordonne et participe à l'animation des projets.
- Il évalue l'ensemble des actions et propose les orientations.
- Il anime et coordonne l'équipe, recrute (C.D.D. court terme) ou participe au recrutement.
- Accompagne les professionnels de l'équipe dans leurs démarches d'apprentissage
- Accueille et assure le suivi des stagiaires
- Il instruit les conventions liées à son secteur.
- Il suit l'exécution du budget de son secteur avec le soutien de la Direction.
- Il recherche des financements et instruit les dossiers de demandes de subventions.
- Il représente l'Association Rencontre et Culture et participe aux réunions, groupes de travail liés à son secteur.
- Il participe au fonctionnement général de l'association dans le respect et la complémentarité des rôles (réunions d'équipe, cafétéria, sorties, soirées, permanences, accueil...).
- Il assure une veille des équipements et locaux dédiés au projet jeunesse (Maison de quartier et Maison verte).